



## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-E163**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA18-E163**

Règlement autorisant un emprunt de 630 000 \$ pour l'acquisition de terrains pour fin de parcs.

**PRENEZ AVIS** que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le **21 septembre 2018**.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 2 octobre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka, LL.M., OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*